



Traité Chvouot

Michna 4 - Chapitre 2

אי זו היא מצות עשה שבנדָה,
שְׁתִּיבִין עָלֶיהָ?
הִיא מְשַׁמֵּשׂ עִם הַטְּהוֹרָה,
אָמְרָה לוֹ "נִטְמַאתִי",
אִם פָּרַשׁ מִיָּד,
חֵיב, שִׁיציאתו הֵבִיָה לוֹ כְּבִיאתוֹ.

Quel est le « commandement d'action », relatif à une femme impure suite à ses menstrues, qui enjoint [à son mari d'offrir un « Sacrifice Expiatoire »] s'il l'a transgressé ? [Celui relatif à un homme à qui, tandis] qu'il avait une relation conjugale avec [sa femme (encore)] « pure », celle-ci dit : « Je viens de devenir impure », se sépara d'elle brusquement, cet homme est alors passible [d'offrir un « Sacrifice Expiatoire »], car sa « sortie » lui a procuré un plaisir analogue à celui de son « entrée ».



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions